

## Barème Vente à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat, exprimés en € TTC

Barème au 08/02/2024

PRIX NET VENDEUR		Honoraires HT	T.V.A. 20 %	Honoraires TTC
INFERIEUR	à 50 000 € →	4 083,33 €	816,67 €	4 900,00 €
De 50 001 €	à 75 000 € →	5 416,67 €	1 083,33 €	6 500,00 €
De 75 001 €	à 100 000 € →	6 250,00 €	1 250,00 €	7 500,00 €
De 100 001 €	à 125 000 € →	7 416,67 €	1 483,33 €	8 900,00 €
De 125 001 €	à 150 000 € →	8 250,00 €	1 650,00 €	9 900,00 €
De 150 001 €	à 175 000 € →	9 083,33 €	1 816,67 €	10 900,00 €
De 175 001 €	à 205 000 € →	9 916,67 €	1 983,33 €	11 900,00 €
De 205 001 €	à 235 000 € →	10 750,00 €	2 150,00 €	12 900,00 €
De 235 001 €	à 300 000 € →			5,50% plafonnés à 15 000 €
De 300 001 €	à 400 000 € →			5,00% plafonnés à 18 000 €
De 400 001 €	à 500 000 € →			4,50% plafonnés à 20 000 €
SUPERIEUR	à 500 000 € →			3,95%

## Barème Location en Euros TTC (prix au m<sup>2</sup> de surface habitable)

Barème au 08/02/2024

► Locaux d'habitation nus, meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) et droit commun	Surface	EN ZONE TENDUE		EN ZONE NON TENDUE	
		A la charge Locataire (€/m <sup>2</sup> )	A la charge Bailleur (€/m <sup>2</sup> )	A la charge Locataire (€/m <sup>2</sup> )	A la charge Bailleur (€/m <sup>2</sup> )
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	< 60 m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
	> 60 m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	5 €/m <sup>2</sup>	5 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux		3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Total des honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et d'état des lieux	< 60 m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
	> 60 m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise et négociation <i>*(à la seule charge du bailleur)</i>	Toutes		80 €		80 €
Honoraires liés à toute modification du bail en cours d'exécution (avenant, à la charge du demandeur)		250 €			
Honoraires Location : Stationnement, Garage, Cave, etc : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée		Bailleur : 200€		Locataire : 200€	
Honoraires Location : Baux Commerciaux A la charge du locataire		10% du montant du loyer triennal hors taxes et hors charges triennales + Frais de constitution du dossier et rédaction du bail			
Honoraires Location saisonnière A la charge du locataire		27% du loyer brut propriétaire 35€ frais de dossier			
Honoraires Gestion saisonnière A la charge du bailleur		12% du loyer brut propriétaire			

Barème en vigueur au 1er mai 2022

		TARIF TTC Mensuel		
REALISER LA GESTION DE VOTRE BIEN	SUIVI ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la relation avec les locataires et le cas échéant avec le Syndic de copropriété</li> <li>Rédaction et délivrance de tout document administratif (dossier subvention, CAF...)</li> <li>Mise à disposition d'un espace client sur internet (stockage CRG, contrats de location...)</li> <li>Suivi des attestations d'assurance et des contrats d'entretien</li> <li>Réalisation d'un état préparatoire à la déclaration de revenus fonciers</li> <li>Veille réglementaire</li> <li>Demande et suivi des diagnostics obligatoires</li> <li>Consignation des PV d'Assemblée Générale</li> <li>Information et suivi des préavis locataire</li> <li>Renouvellement des baux d'habitation</li> <li>Relance locataire en situation d'impayé (courrier, tel, mail)</li> <li>Mise en place et suivi Plan d'apurement</li> <li>Sur demande : estimation de la valeur de votre bien</li> </ul>	9,50 € TTC	12,50% du loyer charges comprises
	SUIVI COMPTABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reverser les loyers mensuellement</li> <li>Encaisser toutes sommes</li> <li>Donner quittance au locataire</li> <li>Réviser les loyers</li> <li>Procéder à tous règlements relatifs aux biens objet du mandat dont appels de fonds au Syndic</li> <li>Procéder à la régularisation des charges</li> <li>Recouvrement de la Taxe d'Ordures Ménagères</li> <li>Etablissement des Comptes rendu de Gestion Mensuel</li> </ul>	5,75% des sommes encaissées	
	SUIVI TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre toutes les mesures conservatoires</li> <li>Missionner les entreprises lorsque des travaux sont nécessaires</li> <li>Demande de devis auprès de nos artisans sélectionnés ou auprès des artisans de votre choix</li> <li>Gérer les travaux d'entretien et de réparation</li> <li>Déclarer et suivre les désordres des biens sous Garantie de Parfaite Achèvement, Biennale ou Dommage Ouvrage</li> </ul>		
AUTRES PRESTATIONS	L'assurance Garantie de Loyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie de loyer impayé (sans limite de durée, jusqu'à 75 000 €)</li> <li>Détérioration immobilière jusqu'à 8 000 €</li> <li>Protection Juridique (prise en charge des frais de procédure dans la limite de 4500 €)</li> <li>Prise en charge de 3 mois de loyers en cas d'inoccupation des locaux suite à un aléas</li> </ul>	2,60% du loyer charges comprises	
	Les options à la carte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement et assistance auprès des assurances en cas de sinistres</li> <li>Vous représenter ou vous faire représenter aux Assemblées Générales de copropriété</li> <li>Bilan Patrimonial Immobilier (Bilan Patrimonial triennal tel que décrit dans la Square Box)</li> <li>Passage du dossier locataire au Contentieux (mise en œuvre procédure judiciaire, commandement de payer...) sauf dossier assurés GLI</li> <li>Mise en concurrence à partir du 3ème devis et dans la limite de 5 devis</li> <li>Visite ponctuelle du bien sur demande du Bailleur (sous réserve de l'accord du locataire)</li> <li>Reportage photos professionnelles de votre logement</li> <li>Etude de la valeur locative de votre bien (avec rapport et éléments de comparaison)</li> </ul>	75 € TTC 150 € TTC 150 € TTC 75 € TTC 75 € TTC 75 € TTC 75 € TTC	
	Assurance Vacance locative(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de loyer lié à l'absence de locataires (Garantie accordée 3 mois après un délai d'attente de 2 mois)</li> <li>(1) <i>indissociable de l'assurance GLI</i></li> </ul>	1,90% du loyer charges comprises	